

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE**Code du produit:** 06506000.03, 06507050.03, 06509000.02**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**Emploi de la substance / de la préparation** entretien auto**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence:**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide phosphorique

acide chlorhydrique

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

(suite de la page 1)

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Solution aqueuse de tensides avec acide.

Composants dangereux:

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	acide phosphorique ☠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	15 - <20%
CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7 Reg.nr.: 01-2119484862-27-xxxx	acide chlorhydrique ☠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	5 - <10%
CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Reg.nr.: 01-2119474164-39-xxxx	acide l-(+)-lactique ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315	3 - <5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium Numéros CAS alternatifs: 28348-53-0, 32073-22-6 ☠ Eye Irrit. 2, H319	1 - <3%
CAS: 25307-17-9 EINECS: 246-807-3 Reg.nr.: 01-2119510876-35-xxxx	2,2'-(9-octadecenyloxy)bisethanol ☠ Skin Corr. 1B, H314; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☠ Acute Tox. 4, H302	< 1,00%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques <5%

Indications complémentaires:

15763-76-5 (CAS enregistrement REACH)

ultérieurement & alternative CAS: 28348-53-0 / Numéro CE: 248-983-7

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

(suite de la page 2)

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux / lésion oculaire

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Oxydes phosphorés (par exemple: P2O5)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

(suite de la page 3)

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols résistant aux acides.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 8 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

VLEP (France)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 4 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ SSc;
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³

CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique

VLEP (France)	Valeur momentanée: 7,6 mg/m ³ , 5 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 6 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 3 mg/m ³ , 2 ppm SSc;
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 12.01.2020

WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

DNEL

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

Inhalatoire	DNEL	0,73 mg/m ³ (consumer) (long-term exposur - local effects) 1 mg/m ³ (worker) (long-term exposure - local effects)
-------------	------	--

CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique

Inhalatoire	DNEL	15 mg/m ³ (worker short-term) 8 mg/m ³ (worker long-term)
-------------	------	--

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

(suite de la page 4)

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral	DNEL	3,8 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	3,8 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
		7,6 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	13,2 mg/m ³ (consumer) (longterm systematic effects)
		53,6 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)

CAS: 25307-17-9 2,2'-(9-octadecenylimino)bisethanol

Oral	DNEL	0,179 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
Dermique	DNEL	0,179 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
		0,25 mg/kg bw/day (worker) (long-term exposure - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	0,621 mg/m ³ (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
		1,76 mg/m ³ (worker) (long-term exposure - systemic effects)

PNEC

CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique

PNEC	45 µg/l (sporadic release)
	36 µg/l (STP)
	36 µg/l (freshwater (Süßwasser))
	36 µg/l (sediment (sea water))

CAS: 79-33-4 acide l-(+)-lactique

PNEC	1,3 mg/l (water)
------	------------------

CAS: 25307-17-9 2,2'-(9-octadecenylimino)bisethanol

PNEC	1,5 mg/l (sewage plant)
	0,000214 mg/l (water (fresh water))
	0,000021 mg/l (water (sea water))
PNEC	1,692 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,1692 mg/kg (sediment (sea water))
	5 mg/kg (soil)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre P2

[DIN EN 14387]

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,65 mm

[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 (≥480min)

(suite page 6)

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

Protection des yeux:

(suite de la page 5)



Lunettes de protection hermétiques

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C:	0,0 - 0,5
------------------------------	-----------

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	≥100 °C

Point d'éclair	Non applicable.
-----------------------	-----------------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

Pression de vapeur:	Non déterminé.
----------------------------	----------------

Densité à 20 °C:	1,10 - 1,11 g/cm ³
-------------------------	-------------------------------

Densité relative	Non déterminé.
-------------------------	----------------

Densité de vapeur:	Non déterminé.
---------------------------	----------------

Taux d'évaporation:	Non déterminé.
----------------------------	----------------

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:	Entièrement miscible
---------------	----------------------

Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
---	----------------

Viscosité:

Temps d'écoulement à 20 °C	10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm)
-----------------------------------	---------------------------------

9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire.

Réactions aux alcalis et aux métaux.

10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles:

Ne pas conserver avec des métaux.

lessives

les agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz/vapeurs corrosifs

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

Gaz hydrochlorique (HCl)
Oxydes phosphorés (par exemple: P205)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

Oral LD50 1530 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2740 mg/kg (lapin)

CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique

Dermique LD50 >5010 mg/kg (lapin)

CAS: 79-33-4 acide l-(+)-lactique

Oral LD50 4875 mg/kg (souris)

3730 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (lapin)

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral LD50 >7000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2000 mg/kg (rat)

CAS: 25307-17-9 2,2'-(9-octadecenylimino)bisethanol

Oral LD50 > 300 - 2000 mg/kg (rat) (OECD 401)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par administration répétée

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral NOAEL >936 mg/kg (rat)

NOAEL 90-92d >440 mg/kg/d (OECD 411 Subchronic Dermal Toxicity: 90-day Study)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit: **SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Toxicité aquatique:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

EC50 / 48h >100 mg/l (Daphnia magna)

EC50 / 72h >100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique

LC50 / 96h 24,6 mg/l (Lepomis macrochirus)

EC50 / 48h 0,492 mg/l (Daphnia magna)

EC50 / 72h 0,78 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

CAS: 79-33-4 acide l-(+)-lactique

LC50 / 48h 320 mg/l (fish)

240 mg/l (dp)

EC50 3500 mg/l (Scenedesmus Capricornutum/Süßwasseralge)

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

LC50 / 96h >1000 mg/l (fish) (EPA OPPTS EPA OTS 797)

EC50/3h >1000 mg/l (bacteria) (OECD 209)

EC50 / 48h >1000 mg/l (Daphnia magna) (EPA OPPTS EPA OTS 797)

>100 mg/l (daphnia) (OECD 202)

EC50 / 96 h >230 mg/l (al) (EPA OPPTS EPA OTS 797)

NOEC 96h 31 mg/l (al) (EPA OPPTS)

CAS: 25307-17-9 2,2'-(9-octadecenylimino)bisethanol

LC50 / 96h > 0,1 - 1 mg/l (fish)

EC50 / 48h > 0,01 - 0,1 mg/l (daphnia)

EC50 / 72h > 0,01 - 0,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

EC10 / 21 d > 0,001 - 0,01 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)

EC10 / 72 h > 0,01 - 0,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

CAS: 79-33-4 acide l-(+)-lactique

CSB 0,9 mg/mg

BSB 0,45 mg/g

0,6 mg/g (--)

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Biodegradation 60-100 % (OECD 301 B Ready Biodegradability - CO2 Evolution)

CAS: 25307-17-9 2,2'-(9-octadecenylimino)bisethanol

CSB 3880 mg/g

Biodegradation > 60 % (OECD 301 D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 79-33-4 acide l-(+)-lactique

log POW -0,62 log POW

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

(suite page 9)

Date d'impression : 28.10.2020

Numéro de version 5.02

Révision: 06.07.2020

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

(suite de la page 8)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

20 01 29* | détergents contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

15 01 02: emballages en matières plastiques

Produit de nettoyage recommandé: Eau**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR, IMDG, IATA

UN3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE, ACIDE CHLORHYDRIQUE)

IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, HYDROCHLORIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe
Étiquette8 Matières corrosives.
8**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

(suite page 10)

FR

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

(suite de la page 9)

"Règlement type" de l'ONU:

UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE, ACIDE CHLORHYDRIQUE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

EC/1907/2006 (REACH)

EC/1272/2008 (CLP)

EC/648/2004

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(AwSV 18.04.2017)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

D'après les données d'essais

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

DGR: Przepisy dotyczące towarów niebezpiecznych - Dangerous Goods Regulations by IATA

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = lethal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.10.2020

Numéro de version 5.02

Révision: 06.07.2020

Nom du produit: SONAX DÉTERGENT POUR JANTES PROFILINE

(suite de la page 10)

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**IOELV = indicative occupational exposure limit values**Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3***Historique de la version et avis de modifications: Remplace la version 5.01.***** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR